



Organisé par le comite de jumelage

Réservation obligatoire. Date limite des inscriptions 27 avril.

Parking, Buvette et petite restauration sur place

Emplacements de 2 à 10m, **minimum 5 m si voiture ou plus si attelage**

. Tarif emplacement **1,50€ le mètre**

Toute réservation non accompagnée de son règlement ne sera pas prise en compte, Il ne se fera aucun remboursement en cas de non occupation de l'emplacement.

Tout dossier incomplet ou déposé après la date limite ne sera pas validé.

Informations au 07.89.71.03.61, ou comite.jumelage.corbenay@gmail.com

Talon à découper et à déposer au bureau de tabac de Corbenay accompagné du règlement.



Prénom

Adresse complète

N° de tel

Commentaires

Nombre de mètres souhaités :

Ci-joint chèque de :€ à l'ordre du « comité de jumelage de Corbenay »

le _____ signature _____

Déclare sur l'honneur : - de ne pas être commerçant (e) - de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce) - de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)